



## FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

# Groupement Hospitalier de Territoire :

### Conférence territoriale de dialogue social, une victoire CFDT pour les agents !

Le conseil supérieur de la fonction publique hospitalière du 14 avril 2016 a abordé l'article **R.6132.13** du décret sur les **GHT**.

Cet article indique que « la convention constitutive prévoit la mise en place d'une conférence territoriale de dialogue social. Chaque organisation syndicale présente dans au moins un CTE d'un établissement partie au GHT désigne un représentant. Les organisations représentées dans plusieurs CTE disposent d'une représentation élargie selon des modalités fixées par la convention constitutive.

Cette conférence est présidée par le président du comité stratégique. Il organise le processus du dialogue social sur les sujets ayant trait aux projets de mutualisation, notamment, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les conditions de travail et la politique de formation au sein du GHT. »

**La CFDT Santé-Sociaux a été la seule à revendiquer la création de ce nouvel espace qui ne remplace pas les CTE ni les CHSCT de chaque établissement mais qui vient en complément. Le but est de mieux anticiper les conséquences pour les agents concernés par les mutualisations.**

**Elle est aussi la seule à avoir voté pour cet article ! Les autres organisations syndicales ont préféré s'enfermer dans leur posture en votant contre !**

**La CFDT Santé-Sociaux maintient son engagement de soutenir et faire entendre la voix des agents ! Elle ne les laisse pas tomber !**



DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET/OU  
D'ADHÉSION :

CONTACT DU SYNDICAT CFDT DE VOTRE  
ÉTABLISSEMENT :

M., Mme,

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

E-mail :

Téléphone :

Profession :

Entreprise ou établissement :

